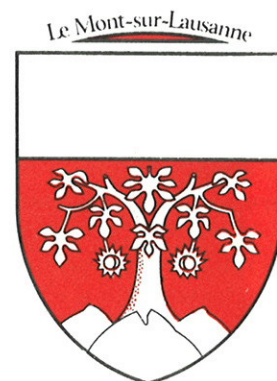


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

MESSAGE DU SYNDIC

Le Budget communal pour 1980, admis par le Conseil communal dans sa dernière séance de l'année,

prévoit un excédent de dépenses de Fr. 215'198.— et son résumé se présente de la façon suivante:

TABLEAU COMPARATIF

RECETTES

DEPENSES

	Comptes 1978	Budget 1979	Budget 1980	%	Comptes 1978	Budget 1979	Budget 1980	%
Administration générale	47'260.70	31'500.—	40'500.—	0.75	475'812.89	444'300.—	485'910.—	8.68
Finances	4'125'170.14	3'929'900.—	4'309'650.—	80.03	809'787.62	960'245.—	1'037'918.—	18.53
Domaines-Bâtiments	173'731.75	160'790.—	165'490.—	3.07	1'069'596.75	1'188'160.—	1'519'210.—	27.13
Travaux	413'270.45	319'000.—	591'500.—	10.99	855'348.25	741'000.—	1'028'100.—	18.36
Police	185'450.—	195'850.—	194'250.—	3.61	501'569.70	464'880.—	448'950.—	8.02
Cultes et instruction	72'938.50	63'000.—	83'500.—	1.55	898'176.90	987'900.—	1'080'000.—	19.28
	5'017'821.54	4'700'040.—	5'384'890.—	100 %	4'610'292.11	4'786'485.—	5'600'088.—	100 %
	—.—	86'445.—	215'198.—		407'529.43	—.—	—.—	
	5'017'821.54	4'786'485.—	5'600'088.—		5'017'821.54	4'786'485.—	5'600'088.—	

EXCEDENT DE DEPENSES:

Budget 1979	86'445.—
Budget 1980	215'198.—

EXCEDENT DE RECETTES:

Comptes 1978	407'529.43
--------------	------------

Une différence peut être décelée entre le tableau Dépenses ci-dessus et celui accompagnant notre présentation du Budget 1979, aux totaux des dicastères Domaines-Bâtiments et Cultes et Instruction. Le montant de Fr. 500'000.— représentant l'amortissement annuel du complexe scolaire figurait alors au second de ces dicastères, tandis que maintenant le dit montant figure dans les comptes de celui des Domaines-Bâtiments.

Rétablis selon les montants du tableau 1980, les o/o relatifs aux dicastères susmentionnés sont respecti-

vement de 24,83 et 20,64 et se rapprochent sensiblement de ceux du budget de la nouvelle année.

Analysant les totaux des recettes, nous constatons qu'elles font un bond en avant de près de 685'000.—, soit 14.6%. Cette augmentation est due en particulier à une hausse du rendement général des impôts de Fr. 380'000.— (10,3%), à l'encaissement d'une subvention cantonale importante au chapitre des travaux et, nos frais scolaires s'alignant au nombre de nos classes, à une participation plus élevée de l'Etat.

Quant aux dépenses qui progressent de Fr. 814'000.—

(+17%), leurs proportions ne varient pas sensiblement de celles du budget 1979. Elles comprennent pourtant un total de Fr. 1'274'000.— attribué à des investissements et équipements généraux tels que:

- complexe scolaire, amortissement dernière tranche,
- complexe scolaire, finition de l'aménagement du 1er étage et de la salle des maîtres au rez,
- restauration du bâtiment des abattoirs et agrandissement de la cuisine de l'Auberge,
- route du Jorat: assainissement, élargissement et construction d'un trottoir, tronçon inférieur, Coppoz-Croix-Blanche,
- esplanade du Châtaignier, création de places de parc,
- voirie: achat du nouveau véhicule.

Outre ce programme de travail, notre budget ne présente pratiquement que des dépenses de fonctionnement du ménage communal:

- les charges d'intérêts se montent à Fr. 140'000.—,
- notre participation au financement AVS/AI augmente de 13,65% et atteint maintenant un montant de Fr. 111'600.—,
- celle à l'assistance publique, de 36,54%, pour arriver à Fr. 217'100.—,
- les charges de personnel augmentent à la suite de la hausse du taux des cotisations à la Caisse Intercommunale de Pensions et les frais d'exploitation de nos écoles suivent normalement la ligne ascendante du nombre de nos classes.

En résumé, malgré quelques postes subitement enflés par le développement de notre Commune ou par de nouvelles directives cantonales, la Municipalité est arrivée à comprimer ce budget et à en limiter le déséquilibre qui, il faut le préciser, n'a rien d'alarmant, bien qu'il soit inhabituel.

La Commission des finances et le Conseil communal l'ont bien compris ainsi puisque ce projet fut admis à l'unanimité après un minimum de questions et de discussion.

ARRETE D'IMPOSITION

Le 3 décembre 1978, notre assemblée de Commune, refusait la suppression de l'arrêt de progression en matière d'impôt par 647 NON contre 476 OUI.

Les 1er et 2 décembre 1979, la même assemblée confirmait sa décision de l'an par 364 NON contre 177 OUI.

Et pourtant, le corps électoral vaudois, dans sa majorité, en a décidé autrement; c'est pourquoi le Service de l'intérieur nous adressait, datée du 10 décembre, la lettre circulaire suivante:

- Dans sa séance du 7 décembre 1979, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté promulguant la modification de la loi sur les impôts communaux (LIC).

Ce texte prévoit que l'article 7 (arrêt de la progression) est abrogé et que l'article 8 (maximum d'imposition) est modifié.

Ces dispositions déploieront leurs effets

dès le 1er janvier 1980.

Par conséquent, l'arrêté d'imposition des commu-

nes qui connaissent l'arrêt de la progression sera caduc dès cette date. Ces communes devront adopter et présenter un nouvel arrêté d'imposition à notre Service.

d'ici le 30 avril 1980, au plus tard.

Ce nouvel arrêté devra être soumis à l'approbation des organes délibérants, ceci en vertu de l'article 4, ch. 4 de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du fait même que la suppression de l'arrêt de la progression pourrait entraîner une éventuelle modification du taux.

Comme dans d'autres domaines, notre vigilance d'aujourd'hui reste la plus sûre garante de nos libertés de demain. Ne l'oublions pas.

P. RAUSCHERT
Syndic

~~~~~

## ENTRE NOUS

Si la rubrique "Monsieur le Rédacteur...", ouverte à tout le monde, est intéressante à plus d'un titre, elle offre cependant le moyen d'informer les lecteurs d'une manière souvent plus subjective qu'objective.

La Municipalité a déjà pu apprécier certaines parutions, et si elle a décidé de "remettre l'église au milieu du village", ce n'est certes pas pour polémiser, mais par souci de faire connaître la voix de SA vérité, car "qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son".

Cependant, nous voulons rester entre nous et c'est dans notre journal, destiné aux seuls Montains, que la version officielle sera publiée.

Ainsi en est-il de l'article de M. J.-M. Juge, habitant Les Montenailles, paru dans 24 heures le 8 janvier: EN PLEINE BISE.

Disons tout d'abord que le Conseil d'Etat n'a pas "rectifié" notre règlement sur les constructions... il l'a "ratifié", sans y apporter la moindre retouche du reste.

Quant au fait que "nos autorités laissent se réaliser des constructions parfaitement irrationnelles" nous ne voyons pas très bien à quoi fait allusion notre concitoyen, puisque sa villa est implantée exactement à côté de celle qu'il critique! Enfin, reconnaissons-le, la bise n'a jamais été un motif de refus à la délivrance d'un permis de construire, d'autant plus qu'une isolation appropriée est à même de rendre parfaitement confortable les villas construites en pleine bise.

Le propriétaire s'en préoccupe du reste si peu qu'il a baptisé sa construction... La Vaudaire!

**LA MUNICIPALITE**

~~~~~

ACCUEIL DE REFUGIÉS

Voilà, je crois que nous allons entrer dans le vif du sujet!

En effet, l'EPER et CARITAS pensent pouvoir effectuer prochainement le transfert d'un groupe de Laotiens, ceci en accord avec l'Office Fédéral de Police. "Notre famille" serait donc dès le mois de mai, à Vevey au nouveau Centre d'Accueil de l'EPER, ouvert en février. Ce qui fait que nous pourrions accueillir cette famille au Mont en août.

Il faudra, pour cela, avoir trouvé un logement. "Notre famille" se compose du fils aîné (25 ans) marié, avec 2 enfants de 3 et 1 an (pour qui nous avons déjà un appartement de 2 pièces) puis, du père et de la mère (49 et 46 ans) avec leurs autres enfants: 1 jeune homme de 20 ans, 4 jeunes filles de 19 à 15 ans, 2 filles de 13 et 12 ans et 3 garçons de 10, 8 et 6 ans. Nous pensons qu'un logement de 4-5 pièces devrait suffire. Dans leur pays, les Laotiens vivent ensemble dans de grandes pièces et n'ont pas notre notion: salon - salle à manger - chambres à coucher. Nous devons donc les laisser vivre selon leurs habitudes. D'autre part, le coût du loyer ne doit pas être trop élevé pour ne pas grever lourdement leur futur budget. Nous avons déjà fait plusieurs démarches auprès de l'un ou l'autre propriétaires du Mont sans succès. Maintenant, il nous faut absolument trouver un toit, même vétuste, pour "notre famille". L'idéal serait: 1 appartement désuet que l'on ne pensait pas louer -1 maisonnette (à retaper) -1 dépendance de ferme (que nous pourrions aménager). La Municipalité garantit le loyer. Ne soyez pas retenus par de faux scrupules et annoncez toutes possibilités, même celles qui vous semblent impossible... soit à Mme N. Gaillard, Tessin 7 (32'38'70), soit à Mme M. Favre, Blécherette 34 (32'03'37).

La mère de famille (46 ans) est d'origine paysanne et a toujours cultivé la terre. Elle retrouvera donc au Mont une façon de vivre un peu similaire à ce qu'elle connaît, pour autant que nous puissions lui procurer "un bout de jardin". Vous voyez que nous espérons et attendons beaucoup de vous.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement nos Autorités qui, à l'unanimité, ont décidé de soutenir et d'accorder à notre groupe d'accueil toutes facilités concernant les démarches administratives, professionnelles et sociales (La Confédération aide financièrement les réfugiés jusqu'à 90% de leurs frais durant le 1ère année). Il est donc normal que maintenant la population du Mont réponde de manière tangible à nos requêtes. Ce sera la preuve que, tous ensemble, nous pouvons créer un courant d'entraide efficace.

N. GAILLARD

~~~~~

## AVEC NOS NONAGÉNAIRES



C'est à la pension D. Mauri à la Naz qu'une délégation de la Municipalité, M. Jean Henny, municipal et le soussigné s'est rendue le samedi 9 février pour fêter le nonantième anniversaire d'une des pensionnaires, Mademoiselle Elise Simonin.

Née le 9 février 1890 aux Trois Chasseurs (Monts de Pully) où ses parents exploitaient une ferme, elle était déjà la huitième enfant d'une famille qui en comptait finalement quinze, soit sept filles et huit garçons.

De cette grande et belle famille, il reste notre jubilaire et deux soeurs plus jeunes, l'une ayant huitante-neuf ans et l'autre huitante-trois.

La vie de Mlle Elise Simonin fut entièrement consacrée au service des autres. Elle apprit le métier de couturière et le pratiqua jusqu'à ce qu'elle atteignit son septante-cinquième anniversaire. Elle fut aussi gouvernante de maison.

A la pension de La Naz depuis le mois de juillet 1979, elle s'y plaît, grâce à la tranquillité de l'endroit et à tous ceux qui l'entourent. Sa nièce et une de ses soeurs étaient présentes, de même que M. le Pasteur Olivier.

Nous souhaitons à Mademoiselle Elise Simonin de jouir longtemps de cet endroit si paisible et de sa meilleure santé.

A. BORGEAUD

~~~~~

ARMES DE GUERRE

ACTIVITE 1980.

19 mars	Assemblée générale	2030	anc. salle du Conseil
3 mai	Tirs militaires	1400-1800	Châtaignier
4 mai	Tirs militaires	0800-1130	Châtaignier
10 mai	Champ. groupes	1400-1730	Poliez-Pittet

11 mai **Champ. groupes** 0800-1130 Poliez-Pittet
 31 mai **Tir en campagne** 1400-1730 Poliez-Pittet
 1 juin **Tir en campagne** 0800-1130 Poliez-Pittet
 7 juin **Tirs militaires** 1400-1730 Châtaignier
 8 juin **Finale vaudoise** Vernand
 3/13 juil. **Tir cantonal**
 4 juillet **Déplacement de la Société à YVERDON**
 23 août **Tir à prix** 1400-1730
 6 sept. **Tir amitié (Jeunes patriotes)**
 dès 1430 Châtaignier
 25 oct. **Soirée de clôture** Châtaignier

Entraînements TIR CANTONAL.

Les mercredis soir entre 1630 et 1900 h.
 les 21/28 mai – 4/11/18/25 juin – 2 juillet.

En attendant ces entraînements, notre Société de tir dresse la liste des participants. Souhaitons-leur d'ores et déjà plein succès, la couronne de section et beaucoup de distinctions individuelles, aussi bien à la cible cantonale qu'à toutes les autres, telles Militaire, Floreyres, Chamblon, Vitesse, etc.

LE COMITE

~~~~~

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Inscriptions aux classes enfantines.

Nous invitons les parents concernés à noter que les inscriptions des enfants seront prises au local de la Commission scolaire, collège du Mottier:

- le mardi 22 avril 1980 de 0830 à 1100 h.
- le mercredi 23 avril 1980 de 1700 à 1900 h.

Les enfants nés entre le 1er juillet 1975 et le 30 juin 1976 entreront en première année.

Les enfants nés entre le 1er juillet 1974 et le 30 juin 1975 suivront les classes de 2ème année.

J. HENNY

~~~~~

Archives, documents de valeur.

La Municipalité, grâce à l'aide et aux conseils des Archives cantonales, a pu mettre tous les vieux documents communaux à l'abri de la poussière, des rongeurs et de l'incendie dans un local approprié et spécialement conçu dans les combles du bâtiment communal au Petit-Mont.

Elle invite toutes les personnes possédant de vieux parchemins, actes et autres représentant une valeur historique et documentaire à les confier au Greffe municipal qui les déposera dans les locaux appropriés.

LA MUNICIPALITE

Recensement cantonal au 31 décembre 1979.

NATIONALITE	Hom.	Fem.	- de 16 ans		Total
			gar.	Fil.	
VAUDOIS	712	769	189	148	1818
CONFEDERES	444	515	156	164	1279
Total de la population SUISSE	1156	1284	345	312	3097
Total de la population ETRANGERE	143	93	50	33	319
TOTAL GENERAL DE LA POPULATION	1299	1377	395	345	3416

~~~~~

## MEDAILLE D'OR

Lundi 25 février 1980

**24 heures**

**24 SPORTS PANORAMA**

### CURLING Le championnat suisse féminin

En l'absence des tenantes de Bâle Aibeina, éliminées au cours des championnats régionaux, Lausanne-Beau Rivage s'est attribué le titre national féminin à Wildhaus. Les Vaudoises, dont la moyenne d'âge est de 39 ans, profitèrent du calme et du métier de leur skip Gaby Charrière, ainsi que de la grande forme de leur numéro 3 Marie-Louise Favre, pour s'imposer en finale face à la deuxième formation de Dübendorf par 12 à 4.

Les résultats: 1. Lausanne - Beau Rivage (Cécile Blanvillain, Marianne Uhlmann, Marie-Louise Favre, skip Gaby Charrière). 2. Dübendorf II. 3. Dübendorf I. 4. Zurich Granite.

Sans aller jusqu'à Lake Placid, nos concitoyennes savent se distinguer...

Madame Marie-Louise FAVRE, demeurant au Ch. des Pâquis 11, vient de remporter avec son équipe le championnat suisse féminin de CURLING. Un grand bravo et nos plus vives félicitations.

Bgd

~~~~~

ASSOCIATION DES PAYSANNES VAUDOISES

Les membres sont conviées à participer à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi 19 mars 1980 à la nouvelle salle de Coppoz à 20 h. 15.

Cet avis tient lieu de convocation.

R. CHAPPUIS